



Forêt & 1ère transformation Scierie

Agent d'exploitation forestière



Témoignage

Autres dénominations : Bûcheron, Agent technique forestier

“



Comment êtes-vous devenu bûcheron ?

Cette passion vient de mon grand-père qui était débardeur et m'emmenait avec lui en forêt. J'ai toujours eu envie de travailler dans ce milieu. Après un brevet d'études professionnelles en travaux forestiers, option bûcheronnage, je me suis installé à mon compte car il y a peu d'offres d'emploi de salarié.

Quelle est votre activité ?

J'exerce le métier de bûcheron dans le cadre de mon entreprise de travaux forestiers. Elle est prestataire de services pour des donneurs d'ordre : scieries, négociants en bois, office national des forêts. Je coupe les arbres à la tronçonneuse, puis les branches et la tête. Mon rayon d'action est toute la région Bourgogne.

Est-ce un métier difficile ?

C'est un métier qui s'exerce dehors par tous les temps, qui nécessite des déplacements et qui est assez dur physiquement. Il faut également respecter les consignes de sécurité et être très prudent. Les équipements de protection sont indispensables : chaussures et pantalon anti-coupures, casque, écouteurs antibruit.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui veut exercer ce métier ?

Avant de débiter une formation, je conseille de découvrir concrètement le métier par un stage. Cela évitera les déceptions par la suite. Lors de mon BEP, nous étions 17 au départ, 12 à la fin, et 2 seulement se sont lancés réellement dans le métier.

”

Pierre-Louis POIZOT
Bûcheron en Côte-d'Or (21)

Formation

CAPA

Travaux forestiers, spécialité bûcheronnage

Brevet Professionnel Agricole

Travaux forestiers, spécialité travaux de bûcheronnage

Bac pro Forêt

Brevet Professionnel

Responsable de chantiers forestiers

Activités

L'agent d'exploitation forestière prépare la réalisation des coupes :

- Il fait l'inventaire des arbres à couper en recherchant les marques du martelage réalisées par le technicien gestionnaire.
- Il choisit l'ordre d'abattage en fonction des trajectoires de chutes prévisibles et sécurise sa zone de travail (distance de sécurité, zone de repli...).

L'agent d'exploitation forestière réalise les coupes et façonne les arbres :

- Il pratique l'entaille selon l'orientation de chute choisie.
- Il ébranche l'arbre et prend garde à bien raser les noeuds.
- Il est parfois amené à classer et à ranger le bois (enstérage du bois de chauffage).
- Il procède au cubage des bois abattus, selon la qualité des produits.

L'agent d'exploitation forestière peut être amené à pratiquer le débusquage et le débardage.





Forêt & 1ère transformation Scierie

Agent d'exploitation forestière

Conditions d'exercice

L'agent d'exploitation forestière travaille dans une entreprise de travaux forestiers, pour un exploitant forestier privé ou à l'Office National des Forêts (ONF).

Ses conditions d'exercice évoluent selon la configuration du chantier (relief, terrain plat) et impliquent des déplacements permanents. Ses activités se déroulent en extérieur quels que soient

les conditions climatiques et le rythme des saisons (résineux en été et feuillus plutôt en hiver).

Sous la responsabilité du chef d'exploitation ou du chef d'entreprise, il travaille le plus souvent au sein d'une petite équipe et s'organise individuellement.

Pour des raisons de sécurité, ces opérateurs sont de plus en plus amenés à travailler à plusieurs.



Compétences et qualités

L'agent d'exploitation forestière possède des **compétences sur le milieu forestier**. Il sait s'orienter sur une carte.

Il est capable d'anticiper **les réactions de l'arbre** et d'évaluer le terrain et les volumes.

Il sait manier une tronçonneuse et les outillages nécessaires. Il doit savoir **affûter sa tronçonneuse**.

Doté d'une grande habileté, il est également **endurant** pour supporter le travail physique et les longues marches nécessaires.

Perspectives d'évolution

- L'agent d'exploitation forestière peut devenir **chef d'équipe, entrepreneur de travaux forestiers ou exploitant forestier** (s'il acquiert des compétences en gestion d'entreprise).

Pour en savoir +

CONSULTER

- la fiche ROME n° A1205 du Pôle emploi www.pole-emploi.fr
- www.orientation-bois.fr

CONTACTER

- les Forestiers privés de France www.foretpriveefrancaise.com
- l'Office national des forêts (ONF) www.onf.fr

